

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 479

5 mars 2009

SOMMAIRE

239 Finance S.à r.l.	22947	Lidinam Société Holding S.A. Luxembourg	22947
3 Suisses de Ré	22947	Lidinam Société Holding S.A. Luxembourg	22948
Assist Europe SA	22979	LSF5 Finance S.à r.l.	22948
Assist SA	22979	LUXAIR, Société Luxembourgeoise de	
Baumann & Partners S.A.	22949	Navigation Aérienne S.A.	22953
Baumann & Partners S.A.	22948	LuxCo 49 S.à r.l.	22946
bitcom. S.A.	22956	Mafapa S.A.	22952
Brotadura Zrt. Luxembourg Branch	22963	Mille Saveurs Artisanales S.A.	22953
Carcani	22970	MLArg Real Estate 5	22986
Catalyst Buyout 2, S.à r.l.	22946	Morbi Holding	22952
CDDS International S.A.	22958	Prime Properties Investments S.A.	22946
Chene S.A.	22965	R.E.P. Real Estate Participation S.A.	22949
Cloppenburg Automobil (Luxembourg)		Sangian S.A.	22954
.....	22970	Sangian S.A.	22954
Cofinor S.A.	22954	Securialis	22957
C.O.G.P. S.A.	22980	Sigefroi Immo S.A.	22980
Danbel	22951	Sky Ways Luxembourg S.A.	22949
D.V. Invest S.A.	22978	Société Pinnel & Boonen S.C. Société civile	
Eclipse Holding Luxembourg S.A.	22949	22991
Ekoplan S.A.	22956	Spectrum 360	22957
Empebe	22970	Theaterzelte Wagner Promotion GmbH	
Entec Europe S.A.	22978	22965
Eucon Handelsgesellschaft S.à r.l.	22955	TransEuropean Property Holdings (Lu-	
Eucon Handelsgesellschaft S.à r.l.	22955	xembourg) II	22946
Eucon Investment S.à r.l.	22951	Unity Foundation	22984
Euroconsortium de Placements S.A.	22965	Vega Capital Management S.A.	22986
Everwood Holding S.A.	22948	Velimax Invest S.A.	22954
Fongesco S.A.	22957	Velimax Invest S.A.	22951
Glacier Holdings Partners S.C.S.	22985	Verdandi Partnership S.C.S.	22964
Grottamar Immobilière Holding S.A.	22952	Virtueller Markt S.A.	22958
H.R.O.	22955	Weaver Street Luxembourg S.à r.l.	22947
ILEDOR HOLDING Société Anonyme ...	22969	WestLB Mellon Longitude Fund	22992
Indushold S.A.	22980	Yog'Attitude S.A.	22953
Interval	22964		
Lab Time S.A.	22956		

**Catalyst Buyout 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LuxCo 49 S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 131.570.

Le Bilan au 30/06/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/02/2009.

Jorge Pérez Lozano / Paul van Baarle
Manager / Manager

Référence de publication: 2009022679/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03508. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090024034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

TransEuropean Property Holdings (Luxembourg) II, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 95.628.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/02/2009.

Emmanuel Reveillaud
Liquidateur

Référence de publication: 2009022678/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03511. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090024031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Prime Properties Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.389.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 13 janvier 2009

- Le siège social de la Société est transféré au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

- Il est pris acte de la modification des adresses professionnelles des Administrateurs comme suit:

* Madame Céline BONVALET, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg

* Madame Catherine PISVIN, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg

* Madame Noëlle PICCIONE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg

- Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à L-1882 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Certifié sincère et conforme
PRIME PROPERTIES INVESTMENTS S.A.
C. PISVIN / N. PICCIONE
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009022916/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02746. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090023648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Weaver Street Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 83.785.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5/2/09.
Xenia KOTOULA
Manager

Référence de publication: 2009022681/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03549. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

239 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 98.147.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5/2/09.
Xenia KOTOULA
Manager

Référence de publication: 2009022682/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03545. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

3 Suisses de Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 18, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 30.190.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53926 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009011477/211/12.

(090010661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Lidinam Société Holding S.A. Luxembourg, Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 23.091.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.
Signature
LES LIQUIDATEURS

Référence de publication: 2009022596/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02001. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Lidinam Société Holding S.A. Luxembourg, Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 23.091.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Signature
LES LIQUIDATEURS

Référence de publication: 2009022600/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01997. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Everwood Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 99.754.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EVERWOOD HOLDING S.A.
Signature

Référence de publication: 2009022613/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03105. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Baumann & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 138.247.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 février 2009.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2009022777/231/14.

(090024249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

LSF5 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 102.633.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/02/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022554/8901/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03322. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Sky Ways Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 76.633.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Gabriele Schneider / Nicolas Schaeffer jr.

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009022582/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02006. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090023614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Eclipse Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 107.293.

Le bilan de la Société arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009022517/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10819. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090023626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

R.E.P. Real Estate Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 71.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009022652/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02381. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090024090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Baumann & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 138.247.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg (ci-après "le mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme BAUMANN & PARTNERS S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg numéro B 138.247, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 23 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1274 du 26 mai 2008, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé:

- en date du 14 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 2029 du 21 août 2008;
- en date du 7 janvier 2009, en voie de publication au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 27 janvier 2009; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme BAUMANN & PARTNERS S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trois cent vingt-cinq mille euros (EUR 325.000), représenté par trois mille deux cent cinquante (3.250) actions de cent euros (EUR 100) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 27 janvier 2009 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de cent quarante mille euros (EUR 140.000), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trois cent vingt-cinq mille euros (EUR 325.000) à quatre cent soixante-cinq mille euros (EUR 465.000), par la création et l'émission de mille quatre cents (1.400) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir constaté que les autres actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription des mille quatre cents (1.400) actions nouvelles par:

- l'actionnaire Monsieur Lorenzo GIANELLO, juriste, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, à concurrence de sept cents (700) actions;
- l'actionnaire Monsieur Edoardo Carlo PICCO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à concurrence de sept cents (700) actions.

V.- Que les mille quatre cents (1.400) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société anonyme BAUMANN & PARTNERS S.A., prédésignée, de sorte que la somme de cent quarante mille euros (EUR 140.000) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital souscrit est fixé à quatre cent soixante-cinq mille euros (EUR 465.000), représenté par quatre mille six cent cinquante (4.650) actions de cent euros (EUR 100) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: THILL - J. ELVINGER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 février 2009. Relation GRE/2009/502. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 10 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009022696/231/64.

(090024245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Velimax Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 92.129.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *VELIMAX INVEST S.A.*
François UHL / Simone FESTOR-UHL
Administrateur délégué / Administrateur

Référence de publication: 2009022755/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03127. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Eucon Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.
R.C.S. Luxembourg B 97.729.

Le Bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2009.

FISOGEST S.A.
55-57, avenue Pasteur
L-2311 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009022758/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03978. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Danbel, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 38.570.

EXTRAIT

Lors de sa réunion du 2 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSSE et Madame Nathalie GAUTIER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 février 2009 Société anonyme holding

Luxembourg, le 2 février 2009.

Pour *DANBEL*
Société anonyme holding
Signature

Référence de publication: 2009022933/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02013. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Morbi Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 22.934.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 15 janvier 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme MORBI HOLDING S.A, dont le siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt a été dénoncé en date du 30 avril 1996.

Pour extrait conforme
Me Marie BENA
Le liquidateur

Référence de publication: 2009022913/6053/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01057. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Mafapa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 89.352.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 25 novembre 2008:

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant arrivé à leur terme, l'Assemblée a décidé de nommer jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012:

- M. Marc Van Hoek, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,
- Manager s.à r.l., une société ayant son siège social au 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,
- Director S.à r.l., une société ayant son siège social au 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,
- Luxfiducia S.à r.l., une société ayant son siège social au 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 25 novembre 2008:

Le conseil d'administration a nommé M. Marc Van Hoek, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur -Délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

LUXFIDUCIA S.à.r.l.

16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009022881/1629/28.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02256. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Grottamar Immobilière Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 38.275.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 15 janvier 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme GROTTAMAR IMMOBILIERE HOLDING S.A dont le siège social à L-2086 Luxembourg, 23 avenue Monterey a été dénoncé en date du 17 avril 2000.

Pour extrait conforme
Me Marie BENA
Le liquidateur

Référence de publication: 2009022914/6053/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01053. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

LUXAIR, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 4.109.

—
EXTRAIT

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société Luxair tenue le 14 mai 2007 à l'aéroport de Luxembourg:

"Madame Arlette Conzemius ayant remis sa démission du mandat d'administrateur avec effet au 14 décembre 2007, l'assemblée ratifie la cooptation par le conseil d'administration de Monsieur Christian Braun, Directeur des Relations Economiques Internationales auprès du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration, comme membre du conseil d'administration, avec effet au 14 décembre 2007, Monsieur Braun achevant le mandat de Mme Conzemius.

Monsieur John Klompers ayant remis sa démission du mandat d'administrateur avec effet au 15 février 2008, l'assemblée ratifie la cooptation par le conseil d'administration de Monsieur Robert Frei, Head of Airfreight, Panalpina Welttransport (Holding) AG, comme membre du conseil d'administration, avec effet au 15 février 2008, Monsieur Frei achevant le mandat de M. Klompers.

Monsieur Christian Braun ayant remis sa démission du mandat d'administrateur avec effet au 9 mai 2008, l'assemblée ratifie la cooptation par le conseil d'administration de M. Jean Graff, Conseiller de Légation 1ère classe auprès du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration, comme membre du conseil d'administration, avec effet au 9 mai 2008, Monsieur Graff achevant le mandat de M. Braun.

L'assemblée décide de nommer pour 2008 PriceWaterhouseCoopers Sàrl comme réviseur externe indépendant de la société, en application des dispositions légales en vigueur."

Les adresses des nouveaux administrateurs sont les suivantes:

Monsieur Robert Frei: 42, Viaduktstrasse, CH-4002 Basel, Suisse

Monsieur Christian Braun: 6, rue de l'Ancien Athénée, L-1144 Luxembourg

Monsieur Jean Graff, 6, rue de l'Ancien Athénée, L-1144 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Pour Luxair

Michel Folmer

Secrétaire Général

Référence de publication: 2009022857/1706/34.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06246. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

**Yog'Attitude S.A., Société Anonyme,
(anc. Mille Saveurs Artisanales S.A.).**

Siège social: L-5312 Contern, 2, Bourgheld.

R.C.S. Luxembourg B 101.588.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.02.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022809/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08427. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Sangian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 97.401.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11-02-09.

Signature.

Référence de publication: 2009022851/5863/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03592. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Sangian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 97.401.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11-02-09.

Signature.

Référence de publication: 2009022855/5863/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03598. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Cofinor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 97.760.

A l'att. Conseil d'administration et des actionnaires

Par la présente, je soussigné, Philippe MONCOUSIN, demeurant à La Campagnette 23, B-6900 Marche en Famenne, vous informe de ma décision de démissionner de ma fonction d'administrateur de la société COFINOR S.A., ayant son siège social à L-9227 DIEKIRCH, 50, Esplanade, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 97.760 et ceci avec effet au 30 avril 2008.

Marche en Famenne, le 29.01.2009.

Philippe MONCOUSIN.

Référence de publication: 2009022917/8734/15.

Enregistré à Diekirch, le 30 janvier 2009, réf. DSO-DA00487. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090024335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Velimax Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 92.129.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VELIMAX INVEST S.A.

François UHL / Simone FESTOR-UHL

Administrateur délégué / Administrateur

Référence de publication: 2009022753/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03125. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Eucon Handelsgesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.

R.C.S. Luxembourg B 99.079.

Le Bilan de clôture au 31 décembre 2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2009.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009022765/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03964. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Eucon Handelsgesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.

R.C.S. Luxembourg B 99.079.

Le Bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2009.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009022769/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03962. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

H.R.O., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 61.630.

EXTRAIT

Lors de sa réunion du 2 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSSE et Madame Nathalie GAUTIER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Pour H.R.O.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009022926/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02000. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Ekoplan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6464 Echternach, 2, rue des Merciers.

R.C.S. Luxembourg B 95.195.

—
Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 20. Juni 2008

Es wurde u.a. beschlossen

- 1) das Mandat der im Amt befindlichen Verwaltungsratsmitglieder bis zum 20. Oktober 2008 zu verlängern und zwar:
 - Herr Christian SCHRÖDER, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-54310 MENNINGEN, Verwaltungsratsmitglied, Delegierter des Verwaltungsrates und Präsident des Verwaltungsrates;
 - Frau Irmgard SCHRÖDER-WALTER, Diplom-Psychologin, wohnhaft in D-54310 MENNINGEN, Verwaltungsratsmitglied;
 - Herr Herbert SCHRÖDER, Bankkaufmann, wohnhaft in L-6453 ECHTERNACH, Verwaltungsratsmitglied.
- 2) den Rücktritt des bestehenden Kommissars, Herrn Michael Kessler, Steuerberater, wohnhaft in D - 54634 Bitburg, anzunehmen.
- 3) Herrn Christian WOLFF, Steuerberater, wohnhaft in D-54636 WIERSDORF, bis zum 20. Oktober 2008 zum neuen Kommissar zu ernennen.

Zwecks Einregistrierung und Hinterlegung beim Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés.

Weiswampach, den 21. Januar 2009.

Für EKOPLAN S.A., Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à.r.l.

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Unterschrift

Référence de publication: 2009022918/667/29.

Enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2009, réf. DSO-DA00385. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090023878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

bitcom. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.608.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11.02.09.

Signature.

Référence de publication: 2009022922/800572/12.

Enregistré à Diekirch, le 2 février 2009, réf. DSO-DB00001. - Reçu 103,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090023805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Lab Time S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 115.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009022664/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00803. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Securialis, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.180.

Le Rapport annuel révisé au 31 mai 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2009.

Pour Securialis

Pictet Funds (Europe) S.A.

George Marios Prantzou / Christopher Misson

Fondé de Pouvoir / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2009022683/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03638. - Reçu 70,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Spectrum 360, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.065.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Pour Spectrum 360

Pictet Funds (Europe) S.A.

Christopher Misson / Christian Jeanrond

Fondé de Pouvoir / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2009022684/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03632. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Fongesco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 29.741.

EXTRAIT

Lors de sa réunion du 2 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSSE et Madame Nathalie GAUTIER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Pour FONGESCO S.A.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009022927/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02002. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

**CCDS International S.A., Société Anonyme,
(anc. Virtueler Markt S.A.).**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 67.120.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ("VIRTUELLER MARKT S.A."), (la "Société"), avec siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67.120, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 21 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 53 du 29 janvier 1999,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Paul BETTINGEN en date du 37 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 347 du 16 mai 2000,

et dont la devise d'expression du capital social de la société a été en euros par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 40 du 9 janvier 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Roland DE CILLIA, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nathalie PRIEUR, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon;
2. Changement de la dénomination sociale en "CCDS International S.A.";
3. Modification de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet toutes prestations de consultance dans le domaine de l'Internet.

La Société a également pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'activité de conseiller économique, soit la prestation, à titre professionnel, de services en matière micro- et macro-économique ainsi qu'en gestion d'entreprises et toutes prestations de services annexes ou complémentaires.

Ces prestations porteront notamment sur toutes les opérations et missions en relation avec l'administration, la gestion et l'organisation d'entreprises ou organismes qu'ils soient d'ordre public ou d'ordre privé, notamment la réalisation d'études, la conduite de projets et les expertises en vue de promouvoir toutes formes de recherches, développement et management.

La Société a, en outre, pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une manière générale la Société pourra donner toute assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

4. Augmentation du capital social à concurrente de 263,31 EUR en vue de le porter de son montant actuel de 30.986,69 EUR à 31.250,- EUR, sans création d'actions nouvelles.

5. Libération intégrale de l'augmentation de capital.

6. Remplacement des 1.250 actions existantes sans expression de valeur nominale par 1.250 actions d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune.

7. Abandon de la langue allemande comme langue d'expression des statuts;

8. Refonte complète des statuts, en langue française, en vue de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment afin de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006 ayant prévu la société anonyme unipersonnelle;

9. Révocation des administrateurs et du commissaire aux comptes actuels;

10. Nomination d'un nouveau conseil d'administration et d'un nouveau commissaire aux comptes;

11. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- de transférer le siège social à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon;
- de changer la dénomination sociale en "CDDS International S.A.";
- de modifier l'objet social et de lui donner en conséquence la teneur comme ci-avant reproduite sous le point 3) de l'ordre du jour;

- d'augmenter le capital social à concurrence de 263,31 EUR pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 EUR à 31.250,- EUR, sans création d'actions nouvelles, le montant de 263,31 EUR étant versée en numéraire par les actionnaires actuels aux prorata de leur participation dans la Société, de sorte que ladite somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément;

- de remplacer les 1.250 actions existantes sans expression de valeur nominale par 1.250 actions d'une valeur nominale de 25,-EUR chacune;

- d'abandonner la langue allemande comme langue d'expression des statuts;

- décide de procéder à une refonte complète des statuts, en langue française, pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment afin de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006 ayant prévu la société anonyme unipersonnelle.

Lesdits STATUTS auront désormais la teneur suivante:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "CDDS International S.A.", (ci-après la "Société"), régie par les dispositions légales y afférentes, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet toutes prestations de consultance dans le domaine de l'Internet.

La Société a également pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'activité de conseiller économique, soit la prestation, à titre professionnel, de services en matière micro et macro-économique ainsi qu'en gestion d'entreprises et toutes prestations de services annexes ou complémentaires.

Ces prestations porteront notamment sur toutes les opérations et missions en relation avec l'administration, la gestion et l'organisation d'entreprises ou organismes qu'ils soient d'ordre public ou d'ordre privé, notamment la réalisation d'études, la conduite de projets et les expertises en vue de promouvoir toutes formes de recherches, développement et management.

La Société a, en outre, pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une manière générale la société pourra donner toute assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Dans de cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration et dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications statutaires.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société.

La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 4^{ème} vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation de la réserve requise par la Loi; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes actuels et décide de leur donner, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée procède à la nomination du nouveau conseil d'administration, qui se composera dès lors comme suit:

- Monsieur Roland DE CILLIA, expert-comptable, né à Luxembourg, le 16 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon;
- Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, né à Luxembourg, le 27 mars 1973, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon; et
- Madame Nathalie PRIEUR, conseil fiscal, née à Trèves, (Allemagne), le 8 avril 1967, demeurant à L-1831 Luxembourg, 45, rue de la Tour Jacob.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme la société à responsabilité limitée "Benoy Kartheiser Management S.à r.l.", en abrégé "BKM", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 33.849, comme commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur Roland DE CILLIA, préqualifié, aux fonctions:

- de président du conseil d'administration, et
- d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DE CILLIA - DIDERRICH - PRIEUR - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 février 2009. Relation GRE/2009/451. Reçu soixante-quinze euros, 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 10 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009022694/231/294.

(090024238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Brotadura Zrt. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 144.577.

—
OUVERTURE DE SUCCURSALE

Extrait

Il résulte des résolutions de l'Administrateur de Brotadura Zrt., société dont le siège social se situe au 40 Petöfi Sandor utca, H-2724 Ujlengyel en Hongrie, et qui est inscrite à la Cour d'Enregistrement de Hongrie (Pest Megyei Bíróság mint Cégbíróság) sous le numéro 13-10-041034, que la décision a été prise, en date du 16 janvier 2009, d'ouvrir une succursale à Luxembourg sous le nom de "Brotadura Zrt., Luxembourg Branch".

Informations concernant la succursale

Dénomination sociale: Brotadura Zrt., Luxembourg Branch Adresse: 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach Activités:

- Délivrer des licences en droit intellectuel aux compagnies du groupe;
- Accorder des prêts à d'autres compagnies du groupe, en incluant la couverture de change sur devises étrangères;
- Investir des liquidités avec les banques;
- Surveiller et diriger les transactions monétaires du groupe.

Représentant permanent de la succursale et ses pouvoirs:

- Mr Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg.

En sa qualité de représentant légal de la succursale, Mr Jacob Mudde, susmentionné, est autorisé, par sa seule signature,

- A représenter la succursale de la Société au Luxembourg dans les limites de l'activité de la succursale;
- A représenter la succursale au Luxembourg dans les relations avec les tiers et dans les procédures judiciaires;
- A accepter au Luxembourg, au nom de la succursale, les significations et les avertissements requis pour la succursale;
- A ouvrir les comptes bancaires nécessaires à la conduite des opérations de la succursale;
- A conserver les employés requis pour la poursuite des affaires et l'administration de la succursale;
- A contracter tout service additionnel de gestion, d'administration ou autre, requis par la succursale pour tenir ses obligations légales et ses affaires quotidiennes,
- A tenir un rapport écrit des comptes de la succursale, incluant la préparation des rapports de la direction.

Informations concernant la société hongroise

Dénomination sociale: Brotadura Zrt.

Forme sociale: Limited liability company

Adresse: 40 Petofi Sandor utca, H-2724 Ujlengyel, Hongrie

Numéro d'immatriculation: 13-10-041034 auprès de la Cour d'Enregistrement de Hongrie

Personne ayant le pouvoir d'engager la société envers les tiers par sa seule signature:

- Istvánné Legeza, né le 16 Décembre 1955 à Hódmezővásárhely, en Hongrie, et domicilié 15. tér 7.II/1 Március, 1056 Budapest, Hongrie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Jacob Mudde

Référence de publication: 2009022701/683/46.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08224. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Verdandi Partnership S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.416.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Pour Verdandi Partnership S.C.S.

SGG S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009022736/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03086. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Interval, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 39.661.

EXTRAIT

Lors de sa réunion du 2 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSE et Madame Nathalie GAUTIER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Pour INTERVAL

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009022928/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02004. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Chene S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 62.385.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 2 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSSÉ et Madame Nathalie GAUTIER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Pour CHENE S.A.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009022932/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02011. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Euroconsortium de Placements S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 53.360.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 2 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSSÉ et Madame Nathalie GAUTIER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Pour EUROCONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009022934/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02016. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Theaterzelte Wagner Promotion GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4110 Esch-sur-Alzette, rue de Tilburg.

R.C.S. Luxembourg B 144.565.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den sechsten Februar.

Vor der unterzeichnenden Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

Ist erschienen:

Herr Patrick WAGNER, Kaufmann, geboren zu Pirmasens am 15. September 1961, wohnhaft in D-66954 Pirmasens, Am Hollerstock,

hier vertreten durch

Herrn Guy SCHROEDER, Angestellter, mit Berufsanschrift in L-4149 Esch/Alzette, 37, rue Romain Fandel, handelnd auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift,

welche Vollmacht, nach "ne varietur" Paraphierung durch die Komparentin und die amtierende Notarin, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Der vorgenannte Komparent, vertreten wie eingangs erwähnt, erklärt dass er der alleinige Anteilseigner der Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts "Theaterzelte Wagner Promotion GmbH", mit Sitz in D-66989 Höheischweiler, Tivoli Strasse 1, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Zweibrücken unter der Nummer HRB 23598, ist.

Sodann ersuchte der Komparent, vertreten und handelnd wie eingangs erwähnt, die amtierende Notarin, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von D-66989 Höheischweiler, Tivoli Strasse 1 nach L-4110 Esch/Alzette, rue de Tilburg zu verlegen, und somit die Gesellschaft die Rechtsform einer luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) annimmt.

Zweiter Beschluss

Durch den vorhergehenden Beschluss, beschliesst der alleinige Gesellschafter eine gesamtheitliche Umgestaltung der Satzung, wobei die neue Fassung der koordinierten Statuten aussieht wie folgt:

"Firma - Dauer - Gesellschaftszweck - Sitz

Art. 1. Firma. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée") mit der Bezeichnung "Theaterzelte Wagner Promotion GmbH" (die "Gesellschaft") gegründet.

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist die Vermietung, die Verpachtung und der Vertrieb von Zelten, insbesondere Theaterzelten, Zelteinrichtungen und Zeltgegenständen, das Betreiben von Disco-Circussen und anderen Circus-Unternehmen, Shows und Veranstaltungen jeglicher Art, das Engagieren und Vermitteln von Stars und Artisten, die Dressur von Tieren und Tiergruppen für Circus, Film und Fernsehen für das In- und Ausland, Vermietung und Verpachtung von Music-Disco-Circussen und Gegenständen, sowie Vermietung an andere Unternehmen im In- und Ausland. Die Gesellschaft ist berechtigt, gleichartige oder ähnliche Unternehmen zu errichten, zu erwerben, sich an solchen zu beteiligen und alles zu tun, was der Förderung des Gesellschaftszweckes dient.

Die Gesellschaft kann alle kommerzielle, technische und finanzielle Geschäfte tätigen, welche in direktem oder indirektem Zusammenhang der hier oben beschriebenen Aktivitäten sind und welche für die Ausführung des Gesellschaftszweckes nützlich erscheinen.

Art. 3. Dauer. Die Gesellschaft wird für unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 4. Gesellschaftssitz.

4.1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Esch/Alzette, Grossherzogtum Luxemburg. Er kann durch einen satzungsändernden Beschluss der Gesellschafter an einen beliebigen Ort innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

4.2. Die Adresse des Geschäftssitzes kann innerhalb der Gemeinde Esch/Alzette durch einen einfachen Beschluss der Geschäftsführer verlegt werden.

4.3. Die Gesellschaft kann Zweigstellen oder Büros sowohl in Luxemburg als auch im Ausland errichten.

4.4. Sollten aussergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eintreten oder bevorstehen, welche nach Meinung des Verwaltungsrates die normale Tätigkeit am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen dem Gesellschaftssitz aus dem Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur Beendigung dieser aussergewöhnlichen Ereignisse ins Ausland verlegt werden; diese vorläufige Massnahme hat jedoch keinerlei Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche ungeachtet der vorübergehenden Verlegung ihres Sitzes weiterhin luxemburgisch bleibt. Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung wird durch die Geschäftsführung getätigt.

Kapital - Übertragung von Gesellschaftsanteilen

Art. 5. Kapital. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zweihundertfünfzigtausend Euro (€ 250.000.-) eingeteilt in zweihundertfünfzigtausend (250.000) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von einem Euro (€ 1.-). Das Gesellschaftskapital kann durch satzungsändernden Beschluss erhöht oder herabgesetzt werden.

Art. 6. Übertragung von Gesellschaftsanteilen.

6.1. Die Geschäftsanteile können frei unter den Gesellschaftern übertragen werden.

6.2. Die Übertragung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an einen Nicht-Gesellschafter ist abhängig vom vorherigen zustimmenden Beschluss einer Gesellschafterversammlung, bei der mindestens drei Viertel (3/4) des Stammkapitals anwesend oder vertreten sein müssen.

6.3. Die Übertragung von Geschäftsanteilen von Todes wegen an einen Nicht-Gesellschafter ist abhängig von der Zustimmung der überlebenden Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel (3/4) des verbleibenden Gesellschaftskapitals repräsentieren müssen.

Geschäftsführer

Art. 7. Bestellung / Abberufung der Geschäftsführer.

7.1. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

7.2. Die Geschäftsführer werden von der Generalversammlung mit einfacher Mehrheit bestellt und abberufen. Eine Wiederwahl ist zulässig. Die Gesellschafterversammlung bestimmt die Befugnisse der Geschäftsführer und die Dauer ihres Amtes. Ist keine Dauer bestimmt, sind die Geschäftsführer für unbegrenzte Dauer ernannt. Die Abberufung kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen (ad nutum) erfolgen.

7.3. Hat die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer, wählen sie aus ihrer Mitte einen Vorsitzenden.

Art. 8. Geschäftsführungsratssitzungen - Teilnahme an und Vertretung in Sitzungen - Beschlussfassung.

8.1. Hat die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer, werden Entscheidungen in Geschäftsführungsratssitzungen getroffen.

8.2. Jeder Geschäftsführer kann an jeder Geschäftsführungsratssitzung mittels Telefon-Konferenz oder mittels anderer ähnlicher Kommunikationsmittel, die es allen Geschäftsführern ermöglichen einander zu hören und miteinander zu kommunizieren, teilnehmen. Die Teilnahme an einer Geschäftsführung in dieser Weise sieht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung gleich. Eine Geschäftsführungsratssitzung kann auch ausschließlich mittels Telefon-Konferenz abgehalten werden. Die Abhaltung einer Geschäftsführungsratssitzung in dieser Weise ist einer Abhaltung einer Geschäftsführungsratssitzung unter Anwesenheit sämtlicher Geschäftsführer gleichwertig.

8.3. Jeder Geschäftsführer kann sich bei jeder Sitzung vertreten lassen, indem er schriftlich oder per Telefax, Kabel, Telegramm oder Telex oder verschlüsselter E-mail einen anderen Geschäftsführer zu seinem Vertreter bestellt. Ein Geschäftsführer kann einen oder mehrere seiner Kollegen vertreten.

Art. 9. Beschlussfassung.

9.1. Hat die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer, werden die Entscheidungen der Geschäftsführung durch eine Mehrheit der bei der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer getroffen.

9.2. Der Geschäftsführungsrat kann seine Beschlüsse auch einstimmig auf einem Dokument oder mehreren ähnlichen Dokumenten mittels Rundschreiben schriftlich per Brief, Telegramm oder Fax oder ähnlicher Kommunikationsmittel fassen. Diese schriftlichen Beschlüsse haben die gleiche Wirkung wie die Beschlüsse, über die bei Sitzungen der Geschäftsführung abgestimmt wurden.

9.3. Die verschiedenen Dokumente bilden gemeinsam das rechtsgültig unterschriebene Rundschreiben, das den Beschluss beweist. Die beweiskräftige Beglaubigung sowie die Ausstellung von Auszügen über Beschlüsse der Geschäftsführer, einschließlich von Beschlüssen mittels Rundschreiben, erfolgt durch die Unterschrift sämtlicher Geschäftsführer.

Art. 10. Einberufung einer Geschäftsführungsratssitzung.

10.1. Die Sitzung des Geschäftsführungsrats wird von dem Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern schriftlich mit einer Frist von mindestens sieben Tagen einberufen. Bei Eilbedürftigkeit kann die Einberufung mit angemessen kürzerer Frist erfolgen. Die Einberufung erfolgt unter Angabe des Sitzungsorts und der Tagesordnung.

10.2. Keine solche schriftliche Einberufung ist erforderlich, wenn alle Geschäftsführer während der Sitzung anwesend oder vertreten sind und wenn sie erklären, ordnungsgemäß informiert worden zu sein und vollständige Kenntnis der Tagesordnungspunkte der Versammlung zu besitzen. 10.3 Im Falle einer Beschlussfassung gemäß Art. 9.2 kann auf die schriftliche Einberufung durch schriftliche Erklärung aller Geschäftsführer, entweder im Original, durch Telefax, Kabel, Telegramm, Telex oder verschlüsselter E-mail verzichtet werden.

10.4. Der Geschäftsführungsrat kann durch Beschluss im Voraus festlegen, wann und wo Sitzungen des Geschäftsführungsrats abgehalten werden sollen. Für diese Sitzungen ist eine schriftliche Einberufung ebenfalls nicht erforderlich.

Art. 11. Vertretung der Gesellschaft.

11.1. Gegenüber Dritten haben die Geschäftsführer unter allen Umständen die weitestgehenden Befugnisse, um für die Gesellschaft zu handeln und alle die Gesellschaft betreffenden Handlungen und Transaktionen zu tätigen bzw. zu genehmigen oder ihnen zuzustimmen. Die Gesellschaft wird durch einen Geschäftsführer einzeln vertreten, wenn er alleiniger Geschäftsführer ist oder wenn die Gesellschafter ihn zur Einzelvertretung ermächtigt haben. Sonst wird die Gesellschaft gemeinschaftlich durch zwei Geschäftsführer vertreten.

11.2. Ad hoc Agenten

Die Geschäftsführer können ihre Befugnisse für spezifische Aufgaben an einen oder mehrere adhoc Agenten subdelegieren. Die Verantwortung und Vergütung (falls zutreffend), die Amtszeit sowie alle anderen Konditionen des Mandats dieser ad hoc Agenten werden durch Beschluss der Geschäftsführer festgelegt.

Art. 12. Haftung. Die Geschäftsführer sind nicht persönlich haftbar für die Verpflichtungen der Gesellschaft. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie verantwortlich für die gewissenhafte Ausführung der ihnen aufliegenden Pflichten.

Gesellschafter

Art. 13. Abstimmung und Vertretung in Gesellschafterversammlungen.

13.1. Jeder Gesellschafter kann sich an den gemeinsamen Beschlüssen beteiligen. Die Anzahl der Stimmrechte entspricht der Anzahl der Anteile, die er besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich in Gesellschafterversammlungen rechtsgültig durch einen anderen Gesellschafter oder durch jede andere beliebige Person seiner Wahl vertreten lassen. Die Vollmacht bedarf der Schriftform. Die Anzahl der Vollmachten, die ein Gesellschafter annehmen und aufgrund derer er Stimmrechte ausüben kann, ist unbeschränkt.

13.2. Soweit nicht Entscheidungen und die Zuständigkeit zur Entscheidung an ein anderes Organ übertragen worden sind, werden Entscheidungen der Gesellschafter durch Gesellschafterbeschluss getroffen. Sämtliche Entscheidungen und Erklärungen, die durch die Gesellschafter nach Maßgabe einer Gesellschaftervereinbarung (sofern vorhanden) zu treffen sind, werden durch Gesellschafterbeschluss getroffen.

13.3. Beschlüsse der Gesellschafter werden entweder (i) schriftlich oder (ii) in Versammlungen gefasst.

13.4. Jeder Gesellschafter kann an jeder Versammlung mittels Video-Konferenz oder anderen Kommunikationsmitteln, die es sämtlichen an der Versammlung teilnehmenden Gesellschaftern ermöglichen, einander zu hören und miteinander zu kommunizieren, teilnehmen. Die Teilnahme an einer Versammlung in solcher Weise ist einer persönlichen Teilnahme am Versammlungsort gleichwertig.

13.5. Eine Versammlung kann auch ausschließlich mittels Telefonkonferenz abgehalten werden. Die Abhaltung einer Versammlung in dieser Weise ist einer Abhaltung einer Versammlung unter Anwesenheit sämtlicher Gesellschafter gleichwertig.

13.6. Jeder in einer rechtsgültig einberufenen Gesellschafterversammlung der Gesellschaft rechtsgültig gefasste Beschluss sowie jeder rechtsgültige schriftliche Beschluss bindet die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft.

Art. 14. Quorum und Mehrheiten.

14.1. Die Gesellschafterversammlung ist nur beschlussfähig, wenn mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals anwesend oder vertreten ist. Kommt eine solche Mehrheit nicht in der ersten Gesellschafterversammlung oder anlässlich des ersten schriftlichen Verfahrens zustande, können die Gesellschafter ein zweites Mal per Einschreiben zu derselben Angelegenheit einberufen werden; in diesem Fall bedürfen die Beschlüsse nur der Mehrheit der abgegebenen Stimmen ohne Rücksicht auf den Kapitalanteil.

14.2. Soweit nicht in dieser Satzung oder durch Gesetz etwas anders bestimmt ist, bedürfen Beschlüsse der Gesellschafterversammlung der Mehrheit des Gesellschaftskapitals.

14.3. Satzungsändernde Beschlüsse (einschließlich von Beschlüssen über die Auflösung, Umwandlung oder Spaltung der Gesellschaft) bedürfen einer Mehrheit von drei Viertel der anwesenden oder vertretenen Stimmen, Beschlüsse über die Änderung der Nationalität der Gesellschaft der Zustimmung sämtlicher Gesellschafter.

Art. 15. Einberufung der Gesellschafterversammlung.

15.1. Versammlungen werden mindestens acht (8) Tage vor dem Versammlungstag durch einen Geschäftsführer oder durch Gesellschafter, deren Anteile mindestens die Hälfte des Kapitals darstellen, mittels einer an sämtliche Gesellschafter per Einschreiben gesendeten Einberufungsmittelung einberufen; bei Eilbedürftigkeit kann die Einberufung mit angemessen kürzerer Frist erfolgen. Die Einberufungsmittelungen sind an die in dem von der Gesellschaft geführten Gesellschafterregister aufgeführten Adressen zu versenden. Ist das gesamte Gesellschaftskapital bei einer Gesellschafterversammlung vertreten, kann die Versammlung ohne vorherige Mitteilung abgehalten werden.

15.2. Im Falle von schriftlichen Beschlüssen ist der Text der Beschlussvorschläge den Gesellschaftern mindestens acht (8) Tage vor dem vorgesehenen Tag der Wirksamkeit des Beschlusses per Einschreiben zuzusenden; bei Eilbedürftigkeit kann die Einberufung mit angemessen kürzerer Frist erfolgen. Die Beschlussvorschläge sind an die in dem von der Gesellschaft geführten Gesellschafterregister aufgeführten Adressen zu versenden. Die Beschlüsse werden erst nach Zustimmung der durch das Gesetz für kollektive Beschlüsse vorgesehenen Mehrheit wirksam. Einstimmige schriftliche Beschlüsse können jederzeit ohne vorherige Mitteilung gefasst werden.

Geschäftsjahr - Jahresabschlüsse - Gewinn

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt zum Gründungsdatum und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Jahresabschlüsse.

17.1. Die Geschäftsführer sind verpflichtet, für die ordnungsgemäße Buchführung zu sorgen. Die Geschäftsführer haben den Jahresabschluss zeitnah aufzustellen und den Gesellschaftern zur Genehmigung vorzulegen.

17.2. Die Jahresabschlüsse stehen den Gesellschaftern am Sitz der Gesellschaft zur Einsichtnahme zur Verfügung. Die Jahresabschlüsse müssen spätestens sieben Monate nach Ablauf des Geschäftsjahres im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxembourg veröffentlicht werden.

Art. 18. Gewinne.

18.1. Vom jährlichen Nettogewinn der Gesellschaft sind fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Rücklage zuzuführen. Diese Zuführung ist nicht erforderlich, solange und soweit die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

18.2. Der Saldo sowie die verteilbaren Rücklagen (welche die Emissionsagiorücklage beinhalten) können auf Beschluss der Gesellschafterversammlung den Gesellschaftern ausgezahlt werden. Die Gesellschafter können auch beschließen, etwaige Agios ganz oder teilweise dem gesetzlichen Rücklagenkonto zuzuführen.

Schlußbestimmungen

Art. 19. Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, welche keine Gesellschafter sein müssen. Sie werden durch die Gesellschafter ernannt, welche ihre Aufgaben und Vergütungen festlegen.

Art. 20. Alleiniger Gesellschafter. Werden sämtliche Gesellschaftsanteile durch nur einen Gesellschafter gehalten, wird die Gesellschaft in der Form einer alleinigen Gesellschaftergesellschaft gemäss Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften behandelt werden; in jenem Fall sind Artikel 200-1 und 200-2 unter anderem desselben Gesetzes anwendbar.

Art. 21. Sonstiges. Auf alle Punkte, die in dieser Satzung nicht geregelt sind, sind die allgemeinen Bestimmungen des Gesellschaftsrechts anwendbar."

Vierter Beschluss

Der Gesellschafter ernannt zum alleinigen Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer:

- Herr Claus Helmut WAGNER, Kaufmann, geboren zu Würzburg am 28. Juli 1940, wohnhaft in F-57230 Hanviller, rue de la Fontaine.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde entstehen, gehen zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Esch/Alzette, in der Amtsstube der amtierenden Notarin, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompargenten hat derselbe mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: G. Schroeder, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 février 2009. Relation: EAC/2009/1401. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): N. Kirchen.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 10 février 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009022625/272/212.

(090023711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

ILEDOR HOLDING Société Anonyme, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 40.861.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ILEDOR HOLDING Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009022651/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02434. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Carcani, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 52.756.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 2 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSSE et Madame Nathalie GAUTIER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Pour CARCANI

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009022931/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02009. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Empebe, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 47.436.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 2 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSSE et Madame Nathalie GAUTIER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Pour EMPEBE

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009022935/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01982. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Cloppenburg Automobil (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 21, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 144.601.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of January.

Before the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

The public company limited by shares and incorporated under German law under the name "CLOPPENBURG AUTOMOBIL AG", with registered office in D-40237 Düsseldorf, Chamissostrasse 12, (Germany), inscribed in the Trade Register of the District Court of Dusseldorf under the number HRB 33804,

here represented by Mr Ole MARQUARDT, lawyer, professionally residing in L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II, by virtue of a proxy given under private seal in Dusseldorf on December 16, 2008, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, requests the officiating notary to enact the articles of association of a private limited liability company, ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung"), to establish as follows:

Art. 1. There is hereby formed a private limited company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) under the name of "Cloppenburg Automobil (Luxembourg)" ("the Company"), which will be governed by the present articles of association as well as by the respective laws and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law of 1915").

Art. 2. The Company's registered office is established in the municipality of Mersch.

It may be transferred to any other place within the municipality of Mersch by decision of the Managers.

Art. 3. The Company's object is the participation in businesses and companies of any kind and the establishment, development, administration and supervision of businesses and companies. The Company may acquire its participations by subscription, contribution in kind, exercise of option rights and in any other way, manage and exploit them and dispose of them by sale, assignment, exchange or in any other way.

The Company's object is further the acquisition, development, administration, management, exploitation, marketing, sponsorship and disposal of real estate projects or parts of such projects, furthermore the use, exchange and disposal in any way of real estate and rights of any kind connected to real estate, within the Grand Duchy of Luxembourg as well as in any other country; it may also accomplish any commercial or financial operation with regard to the acquisition and disposal, use and exploitation of movable goods and any rights related thereto.

The Company may use its means to create, administer, develop and exploit a portfolio consisting of securities and patents of any kind and origin. For this it may acquire all kinds of securities by purchase, subscription or in any other way and alienate them by sale, assignment, exchange or in any other way.

The Company may give loans and grant advance payments and sureties to and for the benefit of its subsidiaries, affiliated companies or any other company in which it has an economic interest, as well as to companies belonging to the same group of companies, and support them in any way, under reserve and allowing for the respective legal provisions and without carrying on a bank business or of the financial sector. Moreover, it may borrow in any form with or without guaranty and mortgage, issue debt securities, loan notes or other debt instruments, pledge or otherwise hypothecate for the benefit of its own creditors or for the benefit of creditors of companies of the aforementioned kind.

The Company may furthermore accomplish all action and transact all business which is directly or indirectly connected with the aforementioned Company objects or might facilitate them or bring forward their realization.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. The Company's subscribed capital is fixed at twelve thousand four hundred Euros (12,400.- EUR), represented by one thousand two hundred forty (1,240) shares with a nominal value of ten Euros (10.- EUR) each.

The share capital can be increased or decreased at any time subject to the conditions provided for under the Law of 1915.

Art. 6. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company; otherwise the Company is authorized to suspend the exercise of the rights connected with the shares until such appointment has occurred.

Art. 7. Between shareholders the shares are freely transferable. The assignment of shares between living persons to such persons who are not shareholders requires the approval of shareholders who represent at least three quarters of the share capital, given in a general meeting of shareholders. Assignments become legally effective towards the Company and third parties after having been delivered to the Company according to article 1690 of the Civil code (Code civil) or after having been accepted by the Company by virtue of a notarial deed or private deed. In case of a transfer by cause of death Article 189 of the Civil code applies with the proviso that the transfer to any third parties, including to successors who have a right to the legal portion and the transfer to the surviving spouse also require the approval of shareholders who represent at least three quarters of the share capital held by the surviving shareholders.

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

Art. 8. Resolutions of the general meeting of shareholders are made by simple majority. However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of shareholders representing at least

three quarters of the Company's share capital. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Each shareholder may be represented by virtue of a written proxy. The proxyholder need not be a shareholder or Manager.

Art. 9.

9.1. Appointment, formation and power of the Board of Managers

The Company is managed by one or several managers (the "Managers") who need not be shareholders and who, in case of plurality of Managers, constitute a board of Managers (the "Board").

The number of Managers is fixed and the members of the Board are appointed, revoked and replaced by a resolution adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

In the aforementioned resolution the shareholders fix the power inherent in the Managers' mandates as well as their duration. If no duration is specified, they are appointed for an unlimited duration. The Managers may be reelected; they may be dismissed at any time and without cause or indemnity by the shareholders with the aforementioned majority of votes.

The Board shall elect one of its members to serve as Chairman of the Board who shall serve for such period as is determined by the Board. In the event of a tie vote the Chairman of the Board shall not have a casting vote.

In dealing with third parties, the Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object provided the terms of this article 9 shall have been complied with.

9.2. Decision making process of the Board of Managers

The Board can only validly decide, if at least a majority of all Managers is present or represented at a meeting; however, decisions can be taken by circular resolution.

All Board meetings shall be convened by the Chairman of the Board or any two (2) Managers by a convening notice stating the agenda and comprising copies of any relevant papers to be discussed.

A Manager can be represented by another Manager, however a Manager can not represent more than one other Manager.

The Board shall meet at least once every three calendar months ("Quarterly Board Meeting"). The Quarterly Board Meetings are convened at least fourteen (14) days before the meeting unless a shorter term is necessary in the Company's interest. If all Managers are present or represented and if the Managers not present or represented at the meeting have also renounced to the aforementioned notice, the Board may decide without previous convening notice. Meetings which are held due to an appointment schedule which was decided on by the Board do not require a convening notice.

If all the Managers agree or if a majority of the Managers, decide or agree that the interests of the Company would be likely to be adversely affected to a material extent if the business to be transacted at a Board meeting were not dealt with as a matter of urgency, the Managers shall convene a Board meeting before the next scheduled Quarterly Board Meeting, the fourteen (14) day notice period specified in this clause shall not apply and not less than seventy two (72) hours' notice of such Board meeting ("Extraordinary Board Meeting") shall be given to the Managers, together with an agenda identifying in reasonable detail the issues to be considered by the Managers at such Extraordinary Board Meeting and copies of any relevant papers to be discussed at the Extraordinary Board Meeting.

Decisions of the Board may be taken by means of personal attendance or by means of a conference call or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by all Managers present. A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held.

9.3. Representation of the Company

The Company is represented by the joint signature of any two (2) Managers. The Board may elect for the day to day administration of the Company an Executive Manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the delegation by the Board.

The delegation in favor of a member of the Board shall entail the obligation for the Board to report each year to the ordinary meeting of shareholders on the salary, fees and any advantages granted to the Executive Manager.

The Board may subdelegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents, which may also be non-shareholders.

The Board will determine this agent's responsibilities and remuneration, the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. The agent's authorization may be revoked by the Board at any time without cause or indemnity.

In case of an appointment of an ad hoc agent according to this article 9.3., the Company is represented by the sole signature of the ad hoc agent, provided he acts within the limits of the delegation by the Board.

9.4. Matters Requiring Consent

To the extent permitted by law, decisions on the following matters require the approval of the shareholder(s):

- a) The making of any petition or passing of any resolution for winding-up, or the making of an application for an administration order in respect of, any of the Company's subsidiaries;
- b) Any amendment to the Articles of Association or foundation documents of any of the Company's subsidiaries;
- c) The acquisition of any shares or other interest in, or making of any investment in, another company or business, or the incorporation of any subsidiary;
- d) The participation by the Company or any of its subsidiaries in any partnership or joint venture (incorporated or not);
- e) Entering into any contract or arrangement of a material nature outside the normal course of business including, without limitation, the disposal of a material part of the business or undertaking of the Company or any of its subsidiaries;
- f) Approval of any business plan and budget and any material change in the nature or scope of the business of the Company or the commencement of any new business not being ancillary or incidental to such business, including any amendments or changes to the business plan or budget;
- g) The closing down of any business operation or the disposal or dilution of its interest in any of its subsidiaries for the time being;
- h) The giving of any guarantee, indemnity or other security (other than in the normal course of trading);
- i) The creation of any mortgage, charge, lien (other than a lien arising in the ordinary course of trading) or encumbrance on any assets or the granting of an option to acquire any assets.

Art. 10. The Managers and authorized signatories assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company. They are responsible only for the orderly execution of their office.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders will not bring the Company to an end. Creditors, beneficiaries and heirs of a deceased shareholder cannot file an application for a garnishment or for the enforcement of other rights with regard to the property or documents of the Company. They have to adhere to the last financial statement to exercise their rights.

Art. 12. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 13. Each year, with reference to December 31, the Company's accounts are established and the Managers prepare an annual account in the form of a financial statement including profits and losses.

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortizations, provisions and other burdens is allocated as follows:

- five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital;
- the remaining amount is at the disposal of the shareholders.

The Board may decide to pay out an advance payment on dividends at any time out of profits available for distribution. In such case, an interim financial statement has to be established from which results the availability of the financial means needed for the payment and which shall not be older than two months at the moment of the decision hereon.

Art. 14. In case of a winding-up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators which need not be shareholders, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference is made to the provisions of the Law of 1915, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment of the shares

The Articles having thus been established, the one thousand two hundred forty (1,240) have been subscribed by the sole shareholder the company "CLOPPENBURG AUTOMOBIL AG", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand four hundred Euros (12,400.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Transitory disposition

The first accounting year starts with the present day and ends on the 31st December 2009.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at nine hundred and fifty Euros.

Decisions taken by the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 21, rue de la Gare, in L-7535 Mersch.
- 2) The number of Managers is fixed at two.
- 3) The following persons are appointed as managers for an undetermined period:
 - a) Mr Dr. Ulf CLOPPENBURG, director, born in Berlin (Germany), on the 18th of January 1939, professionally residing in D-40237 Düsseldorf, Chamissostraße 12, and
 - b) Mr Rainer MAYER, director, born in Trier (Germany), on the 28th of March 1968, professionally residing in L-7535 Mersch, 21, rue de la Gare.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning.

The deed having been read to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendneun, den dreiundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Aktiengesellschaft deutschen Rechtes "CLOPPENBURG AUTOMOBIL AG", mit Sitz in D-40237 Düsseldorf, Chamissostrasse 12, (Bundesrepublik Deutschland), eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Düsseldorf unter der Nummer HRB 33804,

hier vertreten durch Herrn Ole MARQUARDT, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in L-1840 Luxemburg, 2A, boulevard Joseph II, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift in Düsseldorf am 16. Dezember 2008, welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht, die Statuten einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "Cloppenburg Automobil (Luxembourg)" („die Gesellschaft“) gegründet, der diese Satzung sowie die anwendbaren Gesetze und insbesondere das Gesetz vom 10.8.1915 über die Handelsgesellschaften in seiner abgeänderten Form (das „Gesetz von 1915“) zu Grunde liegen.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Mersch.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Geschäftsführer an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Mersch verlegt werden.

Art. 3. Der Zweck der Gesellschaft besteht in der Beteiligung an Unternehmen und Gesellschaften jedweder Art und der Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Kontrolle von Unternehmen und Gesellschaften. Die Gesellschaft kann ihre Beteiligungen durch Zeichnung, Erbringung von Sacheinlagen, Ausübung von Optionsrechten oder auf jede andere Art und Weise erwerben und durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf jede andere Art und Weise verwerten.

Zweck der Gesellschaft ist weiter der Erwerb, die Entwicklung, die Verwaltung, die Führung, die Ausbeutung, die Vermarktung, die Trägerschaft und die Veräußerung von Immobilienprojekten oder Teilen von solchen Projekten, des Weiteren die Nutzung, der Tausch und die Veräußerung auf welche Art auch immer von Immobilien und Immobiliaren jeder Art, im Großherzogtum Luxemburg wie auch in jedem anderen Land; die Gesellschaft kann weiter jedwede gewerblichen oder finanziellen Operationen, im Hinblick auf den Erwerb und die Veräußerung, die Nutzung und die Verwertung von beweglichen Gütern sowie hiermit verbundenen Rechten durchführen.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Schaffung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios verwenden, welches sich aus Wertpapieren und Patenten jedweder Art und Herkunft zusammensetzen kann. Sie kann dabei alle Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder in sonstiger Art und Weise erwerben und diese durch Verkauf, Abtretung oder Tausch oder in sonstiger Weise veräußern.

Die Gesellschaft kann Unternehmen, an denen sie beteiligt ist oder ein wirtschaftliches Interesse hat, wie auch Unternehmen, die zu der gleichen Gruppe gehören, unter Vorbehalt und Beachtung der diesbezüglich zur Anwendung gelangenden gesetzlichen Bestimmungen, und ohne insoweit Geschäfte zu tätigen, die Bankgeschäfte oder Geschäfte des

Finanzsektors sind, Darlehen, Vorschüsse oder Sicherheiten gewähren und diese in jedweder Art und Weise zu unterstützen. Sie kann darüber hinaus Darlehen mit oder ohne Garantie aufnehmen und Hypotheken, Pfandrechte und sonstige Sicherheiten aller Art zugunsten ihrer eigenen Gläubiger oder zugunsten von Gläubigern von Unternehmen der vorbezeichneten Art bestellen.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus alle Handlungen vornehmen und Geschäfte tätigen, die direkt oder indirekt mit dem vorgenannten Gesellschaftszweck zusammenhängen oder die dessen Verwirklichung fördern oder erleichtern können, tätigen.

Art. 4. Die Gesellschaft wird für unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital wird auf zwölftausendvierhundert Euro (12.400,- EUR) festgelegt und ist eingeteilt in eintausendzweihundertvierzig (1.240) Anteile mit einem Nominalwert von jeweils zehn Euro (10,- EUR).

Das Gesellschaftskapital kann unter den im Gesetz von 1915 festgelegten Bedingungen jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden.

Art. 6. Jeder Anteil berechtigt proportional im Verhältnis zur Zahl der existierenden Anteile zu einem Anteil an den Aktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Die Anteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar. Die Gesellschaft erkennt nur einen Inhaber pro Anteil an. Soweit mehrere Personen an einem Anteil gemeinschaftlich berechtigt sind, so haben sie gegenüber der Gesellschaft eine Person als Inhaber des Anteils zu bezeichnen; ansonsten ist die Gesellschaft berechtigt, die Ausübung der mit den Anteilen verbundenen Rechte auszusetzen bis eine solche Bezeichnung erfolgt ist.

Art. 7. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der in einer Gesellschafterversammlung gegebenen Genehmigung von Gesellschaftern, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals repräsentieren. Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen oder privatschriftlichen Urkunde angenommen worden sind. Für Übertragungen von Todes wegen gelten die Bestimmungen des Artikels 189 des Gesetzes von 1915 mit der Maßgabe, dass auch Übertragungen an pflichtteilsberechtigte Erben und an den überlebenden Ehegatten der Genehmigung durch Gesellschafter bedürfen, die mindestens drei Viertel der durch die überlebenden Gesellschafter gehaltenen Anteile vertreten.

Soweit es nur einen einzigen Gesellschafter gibt sind Übertragungen an Dritte frei.

Art. 8. Die Gesellschafterversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über die Änderung der Satzung sind nur rechtsgültig, soweit sie von einer Mehrheit der Gesellschafter gefasst werden, die mindestens drei Viertel des Kapitals der Gesellschaft vertreten.

Jeder Gesellschafter ist in der Gesellschafterversammlung stimmberechtigt und hat so viele Stimmen, wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich aufgrund einer schriftlichen Vollmacht vertreten lassen. Der Vertreter braucht nicht ein Gesellschafter oder Geschäftsführer zu sein.

Art. 9.

9.1. Ernennung, Zusammensetzung und Befugnisse des Geschäftsführerrates

Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer (die „Geschäftsführer“) verwaltet, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen und die einen Geschäftsführerrat als Gremium bilden (der „Geschäftsführerrat“).

Die Zahl der Geschäftsführer wird bestimmt und die Mitglieder des Geschäftsführerrates werden ernannt, abberufen und ersetzt durch einen Beschluss der Gesellschafter, welche mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten.

Die Gesellschafter bestimmen in dem vorstehend bezeichneten Beschluss die Befugnisse und die Dauer des Mandats der Mitglieder des Geschäftsführerrats. Wenn keine Dauer angegeben ist, sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer bestellt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden; sie können auch ohne Grund oder Entschädigung jederzeit von den Gesellschaftern mit der im vorangegangenen Absatz angegebenen Mehrheit abberufen werden.

Der Geschäftsführerrat wird eines seiner Mitglieder als Vorsitzenden des Geschäftsführerrats wählen, wobei die Dauer seiner Amtszeit von dem Geschäftsführerrat bestimmt wird. Die Stimme des Vorsitzenden des Geschäftsführerrats hat bei Stimmgleichheit keine ausschlaggebende Wirkung.

Gegenüber Dritten haben die Geschäftsführer die ausgedehntesten Befugnisse, um im Namen der Gesellschaft immer alle Handlungen und Tätigkeiten vorzunehmen und zu genehmigen, die im Einklang mit dem Gesellschaftszweck stehen notwendig oder nützlich sind, vorausgesetzt die Bestimmungen dieses Artikels 9 werden beachtet.

9.2. Entscheidungsfindung des Geschäftsführerrates

Der Geschäftsführerrat kann nur rechtsgültig beschließen, wenn mindestens die Mehrheit der Geschäftsführer bei einer Sitzung anwesend oder vertreten ist; er kann aber auch Beschlüsse im Umlaufverfahren fassen.

Sitzungen der Geschäftsführung werden per Einberufung durch den Vorsitzenden des Geschäftsführerrats oder von zwei (2) Geschäftsführern unter Angabe der Tagesordnung und Vorlage von Kopien eventuell relevanter, zu diskutierender Unterlagen.

Ein Geschäftsführer kann durch einen anderen Geschäftsführer vertreten werden; dabei kann ein Geschäftsführer jeweils nicht mehr als einen anderen Geschäftsführer vertreten.

Der Geschäftsführerrat tritt mindestens alle drei Monate zu einer Sitzung zusammen („Quartalstreffen“). Die Quartalstreffen werden mindestens vierzehn (14) Tage vor der Geschäftsführerversammlung einberufen, es sei denn, dass im Interesse der Gesellschaft eine kürzere Einberufungsfrist erforderlich ist. Soweit alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind oder auf eine solche Einberufung durch die bei der betreffenden Sitzung nicht anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer verzichtet wurde, kann der Geschäftsführerrat auch ohne vorherige Einberufung entscheiden. Versammlungen, welche wie in einem von dem Geschäftsführerrat per Beschluss gefassten Terminplan vorgesehen abgehalten werden, bedürfen keiner Einberufung.

Sofern alle Geschäftsführer darin übereinstimmen oder eine Mehrheit der Geschäftsführer, entscheidet oder darin übereinstimmt, dass die Interessen der Gesellschaft beeinträchtigt würden, wenn eine für eine Sitzung des Geschäftsführerrats zur Beratung vorgesehene Angelegenheit nicht dringend erörtert wird, berufen die Geschäftsführer eine Sitzung des Geschäftsführerrats vor dem nächsten Quartalstreffen ein („außerordentliche Sitzung des Geschäftsführerrats“). In diesem Fall ist die im vorangehenden Absatz genannte Frist von vierzehn (14) Tagen nicht anwendbar; die Einberufung darf jedoch nicht weniger als 72 Stunden vor der außerordentlichen Sitzung des Geschäftsführerrats stattfinden und muss unter Angabe einer hinreichend detaillierten Beschreibung der zu erörterten Tagesordnungspunkte und der Beifügung von Kopien eventuell relevanter, zu diskutierender Unterlagen erfolgen.

Entscheidungen des Geschäftsführerrats können mittels persönlicher Anwesenheit oder per Telefonkonferenz oder sonstiger Kommunikationsmittel, welche den Teilnehmern erlauben, gleichzeitig miteinander derart zu kommunizieren, dass jeder den anderen hören und verstehen kann, abgehalten werden. Die Protokolle jeder Sitzung des Geschäftsführerrats werden von allen anwesenden Geschäftsführern unterzeichnet. Schriftliche Beschlüsse, die von allen Geschäftsführern unterzeichnet sind, haben die gleiche Gültigkeit Wirkung wie in einer ordnungsgemäß einberufenen Sitzung des Geschäftsführerrats gefasste Beschlüsse.

9.3 Vertretung der Gesellschaft

Die Gesellschaft wird wirksam vertreten durch die gemeinsame Unterschrift von jeweils zwei (2) Geschäftsführern. Der Geschäftsführerrat kann einen Geschäftsführer für die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft wählen, der die Gesellschaft durch seine Alleinunterschrift wirksam vertritt, vorausgesetzt er handelt innerhalb der ihm durch den Geschäftsführerrat erteilten Vertretungsbefugnis.

Die Bestimmung eines Geschäftsführers für die tägliche Geschäftsführung führt zur Verpflichtung des Geschäftsführerrates für jede ordentliche Gesellschafterversammlung einen Bericht über das Gehalt, Gebühren oder jede sonstige Vorteilsgewährung anzufertigen, die dem Geschäftsführer für die tägliche Geschäftsführung gewährt worden ist.

Der Geschäftsführerrat kann Vollmacht für besondere Aufgaben an einen oder mehrere „Ad-Hoc“ Vertreter gewähren, die nicht Gesellschafter sein müssen.

Der Geschäftsführerrat bestimmt für diesen Vertreter den Umfang der Vollmacht, seine Vergütung, die Dauer der Vollmacht und alle anderen Bedingungen der Vertretung.

Diese „Ad Hoc“ Vertreter können jederzeit ohne Angabe von Gründen und ohne Anspruch auf eine Abfindung abberufen werden.

Im Falle der Bevollmächtigung eines „Ad-Hoc“ Vertreters nach vorstehendem Artikel 9.3, wird die Gesellschaft wirksam durch die Unterschrift des bevollmächtigten „Ad-Hoc“ Vertreters vertreten, vorausgesetzt er handelt innerhalb der ihm durch den Geschäftsführerrat erteilten Vertretungsbefugnis.

9.4 Zustimmungspflichtige Sachverhalte

Im gesetzlich zulässigen Rahmen bedürfen folgende Beschlüsse der Zustimmung der Gesellschafter:

- a) Die Abgabe jeglicher Erklärung oder die Fassung eines Beschlusses, über die Auflösung, oder die Beantragung eines Konkursbeschlusses in Bezug auf eine Tochtergesellschaft der Gesellschaft;
- b) Eine Satzungsänderung oder Änderung der Gründungsdokumente einer Tochtergesellschaft der Gesellschaft;
- c) Der Erwerb von Gesellschaftsanteilen oder anderen Beteiligungen an einem anderen Unternehmen oder einer anderen Gesellschaft, oder jede andere Investition in ein anderes Unternehmen oder eine andere Gesellschaft, oder die Gründung einer Tochtergesellschaft;
- d) Die Beteiligung der Gesellschaft oder einer ihrer Tochtergesellschaften an einem Gemeinschaftsunternehmen oder einem Kooperationsverhältnis (in der Form einer Gesellschaft oder nicht);
- e) Der Abschluss eines Vertrages oder einer Vereinbarung von wesentlicher Bedeutung außerhalb des normalen Geschäftsbetriebs einschließlich, ohne dass dies abschließend wäre, die Veräußerung eines wesentlichen Teils des Betriebs oder Geschäfts der Gesellschaft oder einer ihrer Tochtergesellschaften;
- f) Die Genehmigung eines Geschäftsplanes oder Finanzplans und jede wesentliche Änderung in Art oder Umfang des Betriebs der Gesellschaft oder der Beginn eines neuen Betriebs, das im Verhältnis zu dem bestehenden Betrieb nicht nur von untergeordneter oder nebensächlicher Art ist, einschließlich etwaiger Ergänzungen oder Änderungen des bestehenden Geschäftsplans oder Finanzplans;
- g) Die Einstellung eines Betriebs oder die Veräußerung oder Verwässerung der Beteiligung an einer Tochtergesellschaft der Gesellschaft;
- h) Die Gewährung von Garantien, Entschädigungen oder anderen Sicherheiten (außerhalb des üblichen Geschäftsbetriebs);

i) Die Bestellung einer Hypothek, einer Belastung, eines Pfandrechts (außerhalb des normalen Geschäftsbetriebs) oder die Belastung von Vermögenswerten oder die Einräumung einer Option zum Erwerb von Vermögenswerten.

Art. 10. Die Geschäftsführer und Bevollmächtigten übernehmen aufgrund ihrer Stellung hinsichtlich von rechtsgültig im Namen der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen keine persönliche Haftung. Sie sind als Beauftragte nur für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Der Tod, der Verlust der Geschäftsfähigkeit, die Zahlungsunfähigkeit oder der Konkurs eines Gesellschafters haben nicht die Auflösung der Gesellschaft zur Folge.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können keinen Antrag auf Pfändung oder die Geltendmachung sonstiger Rechte hinsichtlich von Eigentum der Gesellschaft oder Unterlagen der Gesellschaft stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an den letzten Bilanzabschluss halten.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Zum 31. Dezember eines jeden Geschäftsjahres werden die Konten der Gesellschaft abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der in dem Jahresabschluss ausgewiesene Bruttogewinn der Gesellschaft wird, nach Abzug der Kosten, Abschreibungen, Rückstellungen und sonstigen Lasten wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des gezeichneten Kapitals beträgt;
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Der Geschäftsführerrat ist jederzeit berechtigt aus ausschüttbaren Gewinnen die Ausschüttung von Vorabdividenden zu beschließen.

In diesem Fall muss ein Zwischenabschluss erstellt werden, aus der sich die Verfügbarkeit der für die Ausschüttung erforderlichen Mittel ergibt; diese darf im Zeitpunkt des Beschlusses nicht älter sein als zwei Monate.

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 15. Für alle Fragen, die nicht durch diese Satzung geregelt sind, wird auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes von 1915 verwiesen.

Zeichnung und Zahlung der Anteile

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, sind die zwölftausendvierhundert Anteile durch die alleinige Gesellschafterin die Gesellschaft "CLOPPENBURG AUTOMOBIL AG", vorgenannt und vertreten wie hiervoor erwähnt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt worden, so dass der Betrag von zwölftausendvierhundert Euro (12.400,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, wird auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro abgeschätzt.

Beschlussfassung der alleinigen Gesellschafterin

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft, hat die erschienene Partei, welche das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, als Alleingesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft wird auf 21, rue de la Gare in L-7535 Mersch, festgelegt.
- 2) Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgelegt.
- 3) Folgende Personen werden zu Geschäftsführern auf unbestimmte Dauer ernannt:
 - a) Herr Dr. Ulf CLOPPENBURG, Vorstand, geboren in Berlin (Bundesrepublik Deutschland), am 18. Januar 1939, beruflich wohnhaft in D-40237 Düsseldorf, Chamissostraße 12; und
 - b) Herr Rainer MAYER, Geschäftsführer, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 28. März 1968, beruflich wohnhaft in L-7535 Mersch, 21, rue de la Gare.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen

derselben erschienenen Partei, und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem anfangs oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe Bevollmächtigte mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: MARQUARDT; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 février 2009. Relation GRE/2009/478. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 10. Februar 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009022590/231/409.

(090024300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

D.V. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.884.

La soussignée, TRUSTAUDIT S.A., dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125, démissionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme: D.V. INVEST S.A., ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 88.884.

Date effective: le 15 décembre 2008.

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2008.

TRUSTAUDIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2009022976/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08690A. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Entec Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 91.789.

Extract of the resolutions of the Board of Directors held in Luxembourg on December 12th, 2008 at 10.00 a.m.

- It is taken good note of the resigning of Mrs Valérie DI BARTOLOMEO as a Director with effect as at December 12th, 2008.

- Mrs Laurence MOSTADE, private employee, professionally residing at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, is co-opted, with effect as at December 12th, 2008 as a Director of the company in replacement of Mrs Valérie DI BARTOLOMEO, who resigned. The mandate of Mrs Laurence MOSTADE will lapse at the Annual General Meeting of the year 2009.

- The registered office of the company is transferred to 16, Rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

- It is taken good note of the modification of the address of two Directors as follows:

* Mr Jean-Robert BARTOLINI, D.E.S.S., professionally residing at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

* Mr Benoît PARMENTIER, economic adviser, professionally residing at 75, Fond Saint Martin, L-2135 Luxembourg.

- It is taken good note of the transfer of the registered office of the Statutory Auditor FIN-CONTROLE S.A. from 26, rue Louvigny, L-1946 LUXEMBOURG, to 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, in LUXEMBOURG (L-1882).

- According to the article 64(2) of the law dated August 10,1915 relating to commercial companies, the Directors decide to appoint Mr Benoît PARMENTIER as Chairman of the Board. He will act as Chairman for the whole period of its mandate.

On December 12th, 2008.

For true copy

ENTEC EUROPE S.A.

L. MOSTADE / B. PARMENTIER

Director / Director, Chairman of the Board of Director

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 12 décembre 2008

- Il est pris acte de la démission de Madame Valérie DI BARTOLOMEO de son mandat d'Administrateur avec effet au 12 décembre 2008.

- Madame Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg est cooptée en tant qu'Administrateur avec effet au 12 décembre 2008 en remplacement de Madame Valérie DI BARTOLOMEO, démissionnaire. Le mandat de Madame Laurence MOSTADE viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

- Le siège social de la société est transféré au 16, Rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

- Il est pris acte de la modification de l'adresse de deux Administrateurs comme suit:

* Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé en D.E.S.S., demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

* Monsieur Benoît PARMENTIER, employé privé, demeurant professionnellement au 75, Fond Saint Martin, L-2135 Luxembourg.

- Il est pris acte du transfert de siège social du Commissaire aux Comptes, la société FIN-CONTROLE S.A. du 26, Rue Louvigny, L-1946 LUXEMBOURG au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à L-1882 LUXEMBOURG.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Benoît PARMENTIER. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Le 12 décembre 2008.

Certifié sincère et conforme

ENTEC EUROPE S.A.

L. MOSTADE / B. PARMENTIER

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009022949/795/53.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02743. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Assist Europe SA, Société Anonyme,

(anc. Assist SA).

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.329.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 3 février 2009.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2009022923/667/17.

Enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2009, réf. DSO-DA00337. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090023832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Indushold S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 36.314.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 2 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSSE et Madame Nathalie GAUTIER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Pour INDUSHOLD S.A.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009022929/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02005. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

C.O.G.P. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 63.582.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 28 janvier 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSSE et Madame Nathalie GAUTIER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Pour C.O.G.P. S.A.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009022930/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02007. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Sigefroi Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 144.573.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le sept janvier,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu:

1. Square Participations S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 39145, représentée par un de ses

administrateurs Monsieur Victor Elvinger, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich, ayant pouvoir d'engager la société sous sa seule signature,

2. Biscarosse S.A., ayant son siège social à L-5680 Dalheim, 6 Wenkelhiel, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 98972, représentée par Monsieur Jean Ries, administrateur de sociétés, demeurant à L-5680 Dalheim, 6 Wenkelhiel, administrateur-délégué

Lesquels comparants agissant ès dites qualités, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Par la présente il est formé une société anonyme sous la dénomination de Sigefroi Immo S.A..

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront, ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger. Cette mesure n'a toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion et la mise en valeur d'immeubles au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger ainsi que toute prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

En général, la société prendra toutes mesures jugées utiles et fera toutes les opérations qui se rattachent à l'objet ou le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à 50.000,00 Eur (cinquante mille euros) divisé en 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de 100,00 Eur (cent euros) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives. Les actions de la société peuvent être créées, aux choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

Art. 7. L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions (le "cédant") doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée "d'avis de cession" en indiquant le nombre des actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés ainsi que les prix de cession et les modalités de paiement.

Dans les quinze jours de la réception de l'avis de cession le conseil d'administration transmet la copie de l'avis de cession par lettre recommandée aux autres actionnaires de la même catégorie que le cédant.

Ces autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour l'achat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun de ces actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne peuvent être fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du conseil d'administration.

Dans l'hypothèse où les actionnaires de la même catégorie n'exercent pas ou incomplètement leur droit de préemption, le droit de préemption passe aux actionnaires de l'autre catégorie.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les quinze jours de la réception de l'avis de cession envoyé conformément aux dispositions du troisième paragraphe de cet article, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suivant les dispositions de la troisième phrase du quatrième paragraphe de cet article, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de quinze jours commençant à courir à l'expiration du délai de quinze jours indiqué dans la première phrase de ce paragraphe.

Les actionnaires exerçant leur droit de préemption pourront acquérir les actions au prix indiqué dans l'avis de cession.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des actions faisant l'objet de la demande de cession. En cas de non-exercice de l'intégralité du droit de préemption et en cas de cession envisagée à un non-actionnaire, le

conseil doit approuver ou refuser le transfert. Si le conseil d'administration n'approuve ni refuse le transfert des actions dans un délai de deux mois, le transfert des actions est considéré comme approuvé. Si le conseil d'administration refuse le transfert des actions, le conseil doit, dans un délai de six mois commençant à la date de son refus, trouver un acheteur pour les actions offertes ou doit faire racheter les actions par la société en conformité avec les dispositions de la loi. Si le conseil d'administration ne trouve pas un acheteur ou si la société ne rachète pas les actions offertes dans ce délai, le transfert des actions est considéré comme approuvé.

Art. 8. La société peut racheter ses propres actions conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Ils sont rééligibles et toujours révocables. Sauf si l'assemblée n'en décide autrement la durée du mandat est de six ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 10. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à l'administrateur le plus ancien en rang.

Le conseil d'administration de la société ne peut se réunir que si la majorité des membres est présente ou représentée pendant toute la durée de la réunion, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion, est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature de son administrateur-délégué, par un administrateur à qui l'assemblée générale a conféré le pouvoir d'engager la société sous sa signature individuelle ou par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 11. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiées par la suite, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires rééligibles et révocables à tout moment. Sauf si l'assemblée n'en décide autrement, la durée du mandat est de six ans.

Année sociale

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, la première année sociale débute le jour de la constitution et expirera le 31 décembre de l'année en cours.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit désigné dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, elle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires des actions doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 16. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
Square Participations S.A.	25.000,-€	25.000,-€	50
Biscarosse S.A.	25.000,-€	25.000,-€	50
Total	50.000,-€	50.000,-€	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de 50.000.-Eur (cinquante mille euros) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Victor Elvinger, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, président du conseil d'administration,

b) Madame Catherine Dessoay, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

c) Monsieur Jean Ries, administrateur de sociétés, demeurant à L-5680 Dalheim, 6 Wenkelhiel

d) Madame Jeanne Ries-Fonck, sans profession, demeurant à L-5680 Dalheim, 6 Wenkelhiel

La durée des mandats est de 6 ans

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Madame Michèle Lutgen, employée privée, demeurant à L-8720 Rippweiler, 27 Haaptstrooss

La durée du mandat est de 6 ans.

4) Le siège de la société est fixé à: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute,

Signé: V. ELVINGER, J. RIES, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2009. Relation: LAC/2008/439. Reçu à 0,5 %: cent soixante quinze euros (175,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 JAN. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009022633/211/163.

(090023858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Unity Foundation, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 17, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg G 95.

Unity foundation bilan au 31 décembre 1999

ACTIF	Val.brutes	Corr.valeur	1999	1998
A. CAPITAL SOUSCRIT NON-VERSE				
DONT APPELE N:				
N-1:				
B. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT				
C. ACTIF IMMOBILISE				
I Immobilisations incorporelles				
II. Immobilisations corporelles				
III. Immobilisations financières				
Total (C)				
D. ACTIF CIRCULANT				
I. Stock				
II. Créances				
1. Échéance inférieure à un an				
2. Échéance supérieure à un an				
III. Valeurs mobilières	2 789 792		2 789 792	2 837 796
IV. Avoirs en banque, avoirs en compte				
chèques postaux, chèques et encaisse	1 774 601		1 774 601	662 225
Total (D)	4 564 393		4 564 393	3 500 021
E. COMPTES DE RÉGULARISATION				
F. INSUFFISANCE DE L'EXERCICE				1 350 942
TOTAL GÉNÉRAL (A+B+C+D+E+F)			4 564 393	4 850 963
PASSIF			1999	1998
A CAPITAUX PROPRES				
Capitaux d'affectation			2 357 280	2 357 280
Excédents (+) / Insuffisances (-) reportés			1 077 261	2 489 145
Total (A)			3 434 541	4 846 425
B. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
C. DETTES				
1. Échéance inférieure à un an			13 722	4 538
2. Échéance supérieure à un an				
Total (C)			13 722	4 538
D. COMPTES DE RÉGULARISATION				
E. EXCÈDENT DE L'EXERCICE			1 116 130	
TOTAL GÉNÉRAL (A+B+C+D+E)			4 564 393	4 850 963

Compte de profits et Pertes de l'exercice 1999

CHARGES	1999	1998
1. Charges brutes	1 652 196	2 849 264
2. Frais de personnel		
a) salaires et traitements	205 049	212 940
b) charges sociales	55 248	50 662
- charges sociales hors pensions		
- ch. sociales couvrant les pensions		
3. Corrections de valeur		
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles		
b) sur éléments de l'actif circulant, dans la mesure où elles dépassent les corrections		

de valeur normales au sein de l'entreprise

4. Autres charges d'exploitation

5. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant

partie de l'actif circulant 75 076

6. Intérêts et charges assimilées 5 103 3 835

7. Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires

8. Résultat provenant des activités ordinaires après impôts 1 116 130

9. Charges exceptionnelles

10. Impôts sur le résultat exceptionnel

11. Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus

12. Excédent de l'exercice 1 116 130

Total 3 033 726 3 191 777

PRODUITS

1999 1998

1. Produits bruts 2 771 058 1 654 419

2. Produits provenant de participations

- hors entreprises liées

- sur entreprises liées

3. Produits provenant d'autres valeurs mobilières et de créances de l'actif immobilisé

- hors entreprises liées

- sur entreprises liées

4. Autres intérêts et produits assimilés 262 668 186 416

5. Insuffisance provenant des activités ordinaires après impôts 1 350 942

6. Produits exceptionnels

7. Insuffisance de l'exercice 1 350 942

Total 3 033 726 3 191 777

Référence de publication: 2009022699/592/81.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03268. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Glacier Holdings Partners S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 96.376.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 11 décembre 2008

L'assemblée:

approuve le rapport du commissaire à la liquidation au 11 décembre 2008;

prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;

décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 11 décembre 2008 auprès d'Alter Domus, 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Glacier Holdings Partners S.C.S., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2009022980/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11517. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

MLArg Real Estate 5, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 183.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.703.

Il résulte des décisions prises par les Associés en date du 9 octobre 2008:

- Démission de Michel E. Raffoul de ses fonctions de Gérant B de la Société avec effet au 30 septembre 2008.
- Election de nouveaux Gérants B pour une durée indéterminée à partir du 30 septembre 2008:

* Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

* Gerald Welvaert, né le 15 juillet 1977 à Uccle, Belgique, demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Le siège social de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLArg Real Estate 5

Signature

Référence de publication: 2009022981/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06563. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Vega Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 144.579.

STATUTES

In the year two thousand and nine.

On the twenty-third of January.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1.- The company under the laws of Panama WABERG S.A., having its registered office in Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama);

2.- The company under the laws of Panama LAZARD OVERSEAS INC, having its registered office in Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama).

The two appearers are here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have decided to form among themselves a public limited company (société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation.

Art. 1. There is hereby formed a public limited company (société anonyme) under the name of VEGA CAPITAL MANAGEMENT S.A..

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad.

Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 2. The purposes for which the company is founded is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as

the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies. The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The company is authorized to open agencies and branch offices in the Grand-Duchy as well as in foreign countries.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro 31,000.- EUR), divided into three hundred and ten (310) shares of one hundred euro (100.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors meeting together, have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board of directors may validly deliberate if a quorum of directors is present or represented at such board meeting.

A quorum shall be deemed to be present or represented if the majority of the corporation's directors is present or represented and with at least the presence or representation of one director of each category.

Decisions taken by the board of directors shall require the vote of the majority of the directors present or represented, with at least the favorable vote of one director of each category.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

The corporation will be bound by the joint signature of a director of category A and a director of category B, or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they may be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 8. The annual general meeting shall be held at the registered office, or such other place as indicated in the convening notice on the first Tuesday of June of each year at 04.00 p.m..

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote, subject to the restrictions imposed by law.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends and in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide otherwise.

Special dispositions

- 1.- The first financial year shall begin today and end on December 31, 2009.
- 2.- The first annual general meeting will be held in 2010.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- The company under the laws of Panama WABERG S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares;	155
2.- The company under the laws of Panama LAZARD OVERSEAS INC, prenamed, one hundred and fifty-five shares;	155
Total: three hundred and ten shares;	310

All these shares have been paid up so that the sum of thirty-one thousand euro (31.000,- EUR) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at one thousand three hundred and fifty euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following are appointed as directors:

Directors of category A:

- Mr. Gianluca NINNO, tax expert, born in Policoro (Italy), on the 7th April 1975, residing professionally in L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider;
- Mr. Natale CAPULA, private employee, born in Villa S. Giovanni R.C. (Italy), on the 1st November 1961, residing professionally in L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Director of category B:

- Mr. Davide BERRA, company director, born in Milan (Italy), on the 3rd of September 1970, residing in CH-6917 Barbengo, Via Ca de Piano (Switzerland).

- 3.- Has been appointed as auditor:

The company F.G.S. CONSULTING LLC, having its registered office in 520 S. 7th Street, Suite C, Las Vegas, NV 89101 (U.S.A.), Nevada Corporation Number E0048502007-7.

- 4.- The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2014.

- 5.- The head office of the company shall be fixed at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le vingt-trois janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- La société de droit panaméen WABERG S.A., ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama);

2.- La société de droit panaméen LAZARD OVERSEAS INC, ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama).

Les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de VEGA CAPITAL MANAGEMENT S.A..

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessiteront le vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés, parmi lequel le vote affirmatif d'au moins un Administrateur de chaque catégorie.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des Administrateurs de la Société est présente ou représentée, un Administrateur de chaque catégorie devant au moins être présent ou représenté.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société sera engagée par la signature collective d'un Administrateur de catégorie A et d'un Administrateur de catégorie B ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société de droit panaméen WABERG S.A., prénommée, cent cinquante-cinq actions,	155
2.- La société de droit panaméen LAZARD OVERSEAS INC, prénommée, cent cinquante-cinq actions,	155
Total: trois cent dix actions,	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Gianluca NINNO, fiscaliste, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider;

- Monsieur Natale CAPULA, employé privé, né à Villa S. Giovanni R.C. (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Administrateur de catégorie B:

- Monsieur Davide BERRA, directeur de société, né à Milan (Italie), le 3 septembre 1970, demeurant à CH-6917 Barbengo, Via Ca de Piano (Suisse).

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société FGS CONSULTING LLC ayant son siège social au 520 S. 7th Street, Suite C, Las Vegas, NV 89101 (U.S.A.), Nevada Corporation Number E0048502007-7.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

5.- Le siège social est fixé à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 5 février 2009. Relation GRE/2009/483. Reçu soixante quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 10 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009022627/231/262.

(090024005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

SOPIBO S.C., Société Pinnel & Boonen S.C. Société civile, Société Civile.

Siège social: L-7681 Waldbillig, 21, rue Laach.

R.C.S. Luxembourg E 2.863.

Im Jahre zweitausendacht, den siebzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Fernand Linsen, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch.

Ist erschienen:

Dame Eveline THEISEN, Landwirtin im Ruhestand, geboren am 17. Februar 1954 in Luxemburg, Matrikel N° 1954 02 17 249, Witwe von Herrn Joseph Lorang, wohnhaft in L-7681 Waldbillig, 17, rue Michel Rodange.

Und erklärt andurch abzutreten an einen jeden der hiernach genannten, vier Anteile (4) der nachbezeichneten Gesellschaft, unter der gesetzlichen Gewähr, zu vollem und unwiderruflichem Eigentum:

1. Herrn Marco PINNEL, Landwirt, geboren am 27. Juni 1956 in Luxemburg, Matrikel N° 1956 06 27 176, Ehegatte von Dame Elvire NOBER, wohnhaft in L-7681 Waldbillig, 14, rue des Fleurs,

2. Herrn Lodewijk Severinus Marie genannt Louis BOONEN, Landwirt, geboren am 5. Oktober 1957 in Stramproy (Niederlande) Matrikel N°1957 10 05 177, Ehegatte von Dame Elisabeth genannt Elsi SPRANGERS, wohnhaft in L-7681 Waldbillig, 21, rue Laach,

3. Herrn Luc DIMMER, Landwirt, geboren am 16. Februar 1970 in Luxemburg, Matrikel N° 1970 0216 139, Ehegatte von Dame Mireille STEIMETZ, wohnhaft in L-9366 Ermsdorf, 6, Gilsduerferstrooss,

insgesamt Zwölf (12) Anteile der zivilrechtlichen Gesellschaft "SOPIBO, SOCIETE PINNEL & BOONEN S.C. société civile", Matrikelnummer 1985 7000 237, eingetragen im Firmenregister unter der Bezeichnung E2863, mit Sitz in L-7681 Waldbillig, 21, rue Laach, gegründet zufolge Urkunde des Notars Emile Schlessler, im damaligen Amtswohnsitz in Echternach, vom dritten Juni neunzehnhundertfünfundachtzig, veröffentlicht im Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 348, vom 12. August 1992, ein letztes Mal abgeändert zufolge Urkunde des Notars Henri Beck, mit dem Amtswohnsitz in Echternach, vom 28. Dezember 2001, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 582, vom 15. April 2002.

Diese Abtretung geschah zu dem unter Parteien vereinbarten zinslosen Preis von dreissigtausend Euro (30.000,- €) zahlbar mittelst sechzig (60) Monatsraten zu je fünfhundert Euro (500,- €), zahlbar zum ersten Male am ersten Januar 2009.

Nach der gegenwärtigen Abtretung verteilt das Kapital der vorgenannten Gesellschaft sich wie folgt:

1. Herr Marco PINNEL, vorgenannt, neunundfünfzig Anteile:	59
2. Herr Louis BOONEN, vorgenannt, neunundfünfzig Anteile:	59
3. Herr Luc DIMMER, vorgenannt, neunundfünfzig Anteile:	59
Total: einhundertsevenundsiebzig Anteile:	177

Alsdann erklären die vorgenannten Herren Marco Pinnel, Louis Boonen und Luc Dimmer in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer der vorgenannten Gesellschaft im Namen derselben und in Gemässheit von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches diese Abtretung anzunehmen.

Erklärung für den Fiskus

Die Parteien erklären in Gemässheit des Gesetzes vom 21. Dezember 2001, betreffend die Abtretungen von Anteilen in zivilrechtlichen Gesellschaften, dass die vorbezeichnete Gesellschaft "SOPIBO société civile" Eigentümerin der nachbezeichneten Immobilien ist, eingetragen im Kataster wie folgt:

Gemeinde WALDBILLIG, Sektion B von WALDBILLIG

1. Nummer 253/4353 "Auf dem Lahr" Wiese, gross 99 Ar 40 Centiar;
2. Nummer 280 "Hinterste Laach" Acker, gross 12 Ar 10 Centiar;
3. Nummer 285/1118, selben Ort, Wiese, gross 26 Ar 90 Centiar;
4. Nummer 1367/3033 "Auf der Reistenhoecht", Acker, gross 31 Ar 60 Centiar;
5. Nummer 1392 "Im Heidenberg", Acker, gross 28 Ar 40 Centiar;
6. Nummer 1392/2, selben Ort, Acker, gross 28 Ar 30 Centiar.

Gemeinde WALDBILLIG, Sektion C von CHRISTNACH

7. Nummer 1562/2833 "Auf dem Gries", Acker, gross 20 Ar 50 Centiar;
8. Nummer 1563/2834, selben Ort, Acker, gross 24 Ar 90 Centiar.

Diese Immobilien werden abgeschätzt auf einen Betrag von siebenundvierzigtausendfünfhundert Euro (47.500,- €) für einhundertsevenundsiebzig Anteile (177), machend für die zwölf abgetretenen Anteile den Betrag von dreitausendzweihundertzwanzig Euro (3.220,- €).

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Theisen, Pinnel, Boonen, Dimmer, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 18 décembre 2008. Relation: DIE/2008/11292. Reçu mille huit cents euros.

30.000,00 € à 5,00% = 1500,00 € / +2/10 = 300,00 € / 1800,00 €

Le Receveur (signé): Tholl.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, erteilt.

Diekirch, den 20. Januar 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009023537/234/66.

(090025365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

WestLB Mellon Longitude Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 82.648.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009022979/1163/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01665. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.